

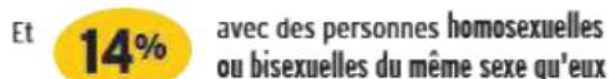
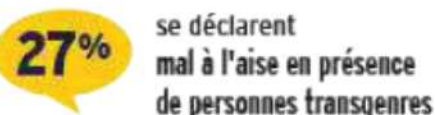
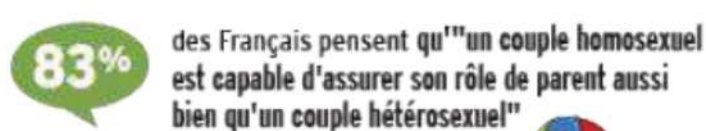


REVUE DE PRESSE

Jeudi 27 juin 2019



Regard sur l'homosexualité: des progrès mais encore des clichés



Sources : AFP - Enquête Ifop réalisée en ligne du 29 mai au 3 juin 2019 auprès d'un échantillon de 3.013 personnes représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus

INFOGRAPHIE CL

Canicule : les Ehpad au diapason

■ La canicule est entrée hier dans le vif du sujet
■ Dans les maisons de retraites, les personnels adaptent leurs pratiques pour veiller sur les résidents. Exemple à Montbron.

Antoine BENEYTOU
a.beneytou@charentelibre.fr

A l'Ehpad de Montbron, c'est plan bleu pour alerte orange. À l'instar des autres maisons de retraite charentaises, depuis le début de la semaine, l'établissement situé aux portes du Périgord s'est mis au diapason d'un mercure qui ne cesse de grimper. Pour atteindre aujourd'hui des sommets historiques, en tutoyant les 40 degrés. Et si du côté du personnel, c'est le branle-bas de combat, chez les résidents, le sujet est un peu moins à l'ordre du jour. «C'est rare qu'ils se plaignent de la chaleur», souligne Mathieu Mauferon, le directeur. «On préférerait, d'ailleurs! Parfois on les voit passer avec leurs gilets!», confie le responsable.

«Pas la sensation de la soif»

Exemple hier, en fin de matinée. À l'entrée de l'Ehpad, dans le hall climatisé, Michel, 73 ans, vêtu d'un pantalon et d'un gilet par-dessus une chemise, roupète, assis dans son fauteuil roulant. Pas parce que dehors, le thermomètre avoisine déjà les 35 degrés, alors qu'il n'est que 11 heures. Pas parce que le ventilateur de sa chambre ne fonctionne pas. Mais parce que son téléphone est en rade. La canicule? C'est le cadet de ses soucis. Le menu du repas du midi en témoigne:



Anne-Marie Niort, cadre à l'Ehpad Le Bénétou de Montbron, donne une eau gélifiée à une résidente.

Photo Renaud Joubert

soupe et flageolets arrosés d'un verre de rouge.

La vague de chaleur est en revanche au centre des préoccupations du personnel. Depuis lundi, une organisation spécifique caniculaire a été mise en place. Qui consiste avant tout à vérifier la bonne hydratation des résidents. Parce que «les personnes âgées n'ont plus la sensation de soif», fait remarquer la cadre Anne-Marie Niort. «Physiologiquement, ils perdent cette sensation.»

Alors, les personnels de santé sont formés pour déceler les signes d'une éventuelle déshydratation. «Il faut faire attention aux troubles du comportement», indique Mathieu Mauferon. Mais également à l'aspect de la peau. Pour ceux souffrant de troubles cogni-

”
C'est rare qu'ils se plaignent de la chaleur. On préférerait d'ailleurs !

tifs: «il faut bien les faire boire, sinon cela majore les troubles.» Bien boire, mais pas n'importe comment. Frais, mais pas glacé. Et pas forcément liquide non plus. Car certaines personnes âgées «ont des troubles de la déglutition», expose Anne-Marie Niort. «Ils risquent de faire une fausse route. Alors la diététicienne adapte la texture alimentaire.» Pour ces résidents, l'Ehpad propose de l'eau gélifiée. «On a multiplié les stocks par deux», précise la cadre.

Pour faire face à cette vague de chaleur, l'Ehpad Le Bénétou a fait des réserves cet hiver. Pour doter chacune des chambres des résidents -

ils sont 101 à Montbron - d'un ventilateur.

Un ventilateur par chambre

Les personnels veillent évidemment à ce que les stores soient baissés. «Il n'y a pas de climatisations individuelles car cela peut les rendre malades», ajoute Mathieu Mauferon. «Cela multiplie par 100 les chances d'avoir des bactéries dans l'air.» En revanche, le hall, la salle de restauration et une autre, polyvalente, sont équipés de clim. C'est dans ces trois salles que se déroulent les activités. Mardi, les résidents ont eu droit à un quiz, dans le hall. Évidemment, les activités extérieures sont proscrites. Pas d'excursion à la ferme des Vallées de Montmoreau cette semaine. «Mais le matin, certains aiment bien sortir quand même pour aller faire un petit tour. On ne peut pas les en empêcher. On est toujours dans la méditation, on essaie de causer pour les dissuader», explique le directeur.

Et en cette «période de crise où les personnes fragiles sont encore plus fragiles», l'Ehpad de Montbron peut compter sur la solidarité. De la quinzaine de bénévoles de l'association des Amis de la maison de retraite, qui rendent visite aux résidents. Mais aussi de l'entreprise Hermès, qui en début de semaine, a fait don d'une bonne centaine de cornets de glace à l'établissement.

Le chiffre

37,5 C'est en degrés, la

température maximale relevée hier à Rioux-Martin par Météo France. A Cognac, le mercure est monté jusqu'à 36,7 degrés. Il a également fait 37 à Passirac, 36,4 à La Couronne. Météo France annonce jusqu'à 40 degrés aujourd'hui.

À Marillac-Le-Franc, une salle des fêtes pour se réfugier de la chaleur

À Marillac-Le-Franc, le maire Pierre Bardoulat a décidé de mettre à disposition de ses administrés la salle des fêtes du village pour se réfugier de la chaleur. Et ce, jusqu'à vendredi de 13 à 18 heures. À l'intérieur de ce bâtiment climatisé, la température avoisinait les 24 degrés, hier, en milieu d'après-midi. Ici, la municipalité fournit des boissons fraîches et propose aux personnes qui le souhaitent de venir les chercher chez elles, pour les emmener dans ce havre de fraîcheur. Hier, une demi-douzaine de personnes y avait trouvé refuge. Notamment deux octogénaires, Lucie et Jacqueline, qui ne s'étaient pas vues depuis plusieurs années. «Toutes ces personnes sont isolées, cela leur permet aussi de se retrouver», note le maire.

À Gardes-Le-Pontaroux, la piscine communautaire de Gardes le Pontaroux ouvrira ses portes exceptionnellement ce jeudi 27 et vendredi 28 juin de 17 h 30 à

20 h 30.

À Poitiers, la Ville a décidé de fermer ses 26 écoles élémentaires et 27 écoles maternelles publiques en raison de la canicule. Les parents sont invités à garder leurs enfants chez eux. En cas d'empêchement majeur, des sites sont prévus pour accueillir les jeunes.

À Confolens, l'hôpital et la maison de retraite sont en train de changer leurs éclairages. Exit les néons et les ampoules, place aux leds «pour éviter un surcroît de chaleur», explique le directeur Vincent You. De grands parasols vont également être installés pour protéger les baies vitrées et les systèmes de VMC vont être stoppés pour éviter d'amener de l'air chaud dans les pièces. Avec ces aménagements, Vincent You espère faire baisser les températures de 5 degrés.

En Charente, les ouvriers des différents chantiers en cours ont aménagé leurs horaires pour éviter d'être exposés au soleil, en plein cœur de l'après-midi.



À Marillac-Le-Franc, le maire met à disposition des administrés la salle des fêtes climatisée.

400 000€ de l'État contre la pauvreté en Charente

L'État et le Département se sont unis hier pour faire front commun contre la pauvreté. Des crédits déjà fléchés sur des actions précises.



L'État et le Département souhaitent soutenir les auteurs de BD, près de 300 en Charente.

Photo archives CL

Lénaëlle SIMON
l.simon@charentelibre.fr

Presque 400 000€ pour contrer la pauvreté et favoriser l'accès à l'emploi. C'est l'enveloppe que l'État attribue à la Charente dans le cadre du plan national de lutte présenté par Emmanuel Macron en septembre 2018. Hier, l'État et le Département, entourés de représentants de la Caf, de la MSA, de Pôle Emploi, ont signé une convention qui définit des priorités. «On est très satisfaits de pouvoir bénéficier de ces crédits de l'État même si on aurait souhaité qu'ils soient plus importants au regard des besoins du département où la pauvreté est forte», souligne François Bonneau, président du conseil départemental. Certains de ces crédits ont déjà été

fléchés. Il s'agit par exemple d'apporter un soutien financier à l'aide sociale à l'enfance (ASE). «On est l'un des seuls départements à accompagner les jeunes une fois qu'ils ont eu 18 ans, pour éviter qu'ils ne sortent des radars. Cet argent pourra servir à embaucher un éducateur dédié», détaille Brigitte Fouré, vice-présidente en charge de l'enfance et de la famille. On veut aussi accompagner les enfants victimes de violences conjugales, grâce au centre Suzanne-Noël de Cognac et au CHRS de La Couronne. Il est également prévu un accompagnement spécifique pour les parents isolés.

Cette contractualisation entre l'État, représenté par la préfète de la Charente, et le Département, a aussi permis de répondre à des spécificités du département.

«Ainsi nous souhaitons apporter un appui aux auteurs de BD en Charente, qui sont près de 300 sur le territoire, et qui connaissent une situation économique délicate», souligne Samuel Cazenave, vice-président en charge de l'insertion, qui imagine un suivi en partenariat avec la Cité de la BD d'Angoulême. François Bonneau et Marie Lajus, la préfète, espèrent aussi recevoir des financements dédiés aux quartiers prioritaires. Cette convention est conclue sur trois ans et donnera lieu chaque année à une nouvelle enveloppe. Elle sera calculée après une analyse précise des actions qui ont été déployées, pour ne pas être simplement «dans l'attribution d'allocations» mais «dans un suivi de la performance», a rappelé la préfète Marie Lajus.

Début de la concertation sur la nouvelle organisation

Quinze points d'accueils physiques actuellement en Charente, mais 24 à échéance 2022. «*Soit une augmentation de 60 %*», souligne Jean-Luc Roques, directeur des Finances Publiques en Charente qui, hier, a défendu la nouvelle organisation dévoilée par Bercy au début du mois. Ce projet de carte fait grincer les dents des agents, en grève aujourd'hui à l'appel d'une intersyndicale. Ils organisent ce matin la «*braderie*» de la trésorerie de la Couronne «*qui va disparaître du paysage charentais comme la quasi-totalité des autres*», s'insurgent les représentants syndicaux dans un communiqué. Le projet de redéploiement des services sur le territoire prévoit, notamment, la création de services de gestion comptable (pour la comptabilité des collectivités), l'accueil public dans les maisons de service au public (MSAP), la mise en place de 8 conseillers territoriaux au service des collectivités (CL du 6 juin). La concer-

tation autour de la future carte, voulue par le ministère de l'action et des comptes publics, débute quant à elle ces jours-ci entre la direction des Finances Publiques et les élus charentais. Et le projet fait déjà l'objet d'une motion de «vigilance», votée à l'unanimité vendredi dernier par les conseillers départementaux lors de la réunion de l'Assemblée départementale. Ils s'opposent à «*toute fermeture sèche*» et «*au financement par les collectivités de services aux particuliers sans contrepartie négociée préalablement*».

Jean-Luc Roques assure de son côté que, si les trésoreries vont fermer en tant que lieu, le service, et notamment celui apporté aux particuliers, sera toujours bien offert dans les MSAP. «*S'il y a des points de désaccord qui s'expriment lors de la concertation avec les élus, ils seront remontés à Bercy et l'arbitrage sera politique*». La carte définitive devrait être fixée avant la fin de l'année.

■ LOV

Nuisances sonores: qui paiera la facture?

Mardi, les élus des communes concernées par les nuisances sonores de la LGV Sud-Europe Atlantique étaient réunis en préfecture pour entendre la restitution du rapport du conseil général de l'environnement et du développement durable. Un document «*qui explique d'où vient le bruit*» synthétise l'adjoint au maire de Sainte-Souligne Jean-Marie Faure. Pour remédier à ces nuisances, le CGEDD préconise notamment la construction de talus et de murs anti-bruit. La facture s'élèverait à 22 millions d'euros. L'État

est prêt à régler la moitié de la note. Le reste serait à la charge des collectivités locales. «*C'est en négociation*», confie Gérard Saumon, le maire de Champagne-Vigny. Une répartition, qui ne plait guère à certains élus, comme Fabrice Geoffroy le maire de Courcôme. «*Je connaissais le principe de droit du pollueur payeur, mais là c'est le pollué payeur*», ironise-t-il. «*Pourquoi Lisea ne paierait-il pas? Ou Réseau ferré de France?*» Selon Gérard Saumon, le montage financier pour la réalisation des travaux devrait être connu à l'automne.

Des super coaches pour sortir du chômage

Le Département accompagne les bénéficiaires du RSA pour les aider à retrouver du travail. Grâce à un réseau de près de 800 entreprises. En deux ans, le dispositif @Tout Charente Emploi a enregistré 334 retours à l'emploi.

Lénaëlle SIMON
lsimon@charentelibre.fr

Depuis un an, Jessy Rivera travaille au conditionnement chez French Desserts, la pâtisserie industrielle d'Angoulême. Un CDI béni des Dieux après trois ans de RSA pour cette mère de famille de 45 ans, que le dispositif @Tout Charente Emploi a sortie du chômage. Lancé en 2016 par les élus du Département en charge des

»

L'équipe nous propose plusieurs emplois, envoie notre CV aux entreprises. L'après-midi même, French Desserts m'appelait.



Jessy Rivera a été embauchée chez French Desserts, à Angoulême, grâce au dispositif @Tout Charente Emploi.

Photo Quentin Petit

politiques solidaires, de l'économie et de l'emploi, il vise à mettre en adéquation les profils des bénéficiaires du RSA et les offres d'emploi dans le département. Sept personnes, chargées des relations avec les entreprises, y travaillent, alors qu'en Charente, 40 % des 11 000 allocataires sont au RSA depuis plus de 5 ans. «Le plus dur, c'était d'aller vers les employeurs, se souvient Jessy, qui avait enchaîné les

boulots mais jamais de façon pérenne. Là, j'ai eu un entretien avec l'équipe, elle nous propose plusieurs emplois, envoie notre CV aux entreprises. L'après-midi même, French Desserts m'appelait.» Après une période de formation et un CDD, elle a signé le Graal, un contrat à durée indéterminée. En deux ans, 613 personnes suivies par ce service ont été placées en entreprises ou sont entrées en for-

mation dont 334 retours fermes à l'emploi. Soit 60 % de réussite. «Très satisfaisant» selon Samuel Cazenave en charge de l'insertion, vice-président du Département, qui fait le parallèle avec les chantiers d'insertion: «40 à 45 % de placements.» «Nous travaillons avec un réseau de près de 800 entreprises en Charente. Certaines ne font appel qu'à nous quand elles ont des besoins de personnels. El-

les détaillent les profils recherchés et on trouve les candidats qui correspondent aux attentes», précise Aurore Tribot, la responsable du dispositif, récompensé au niveau national. Il s'articule aussi avec un travail sur la mobilité, le numérisme et même le logement grâce à Logélia. «On a parfois du mal à trouver des profils correspondant à nos besoins. Le poste de conditionnement par exemple est un travail

minutieux qu'on ne veut pas mécaniser car chaque produit fini y est retourné et contrôlé. C'est un gage de notre qualité», souligne Michel Bernardin, le patron de French Desserts. Alors il n'a pas hésité longtemps avant de sauter à pieds joints dans la démarche et d'embaucher deux salariés via ce dispositif. «Je trouve normal d'aider des gens qui n'ont pas eu une vie facile. Leur plus grande difficulté, c'est de surmonter la peur à reprendre le travail. Je constate qu'ils ont un manque cruel de confiance en eux.» Contre lequel le meilleur remède reste justement le retour vers l'emploi.

«Une équipe qui rapporte»

Ces allocataires sont adressés à @Tout Charente Emploi par des travailleurs sociaux, la Caf, Pôle Emploi, Logélia ou les structures de l'insertion. Un travail complémentaire justement des actions de Pôle emploi. «C'est un peu comme le prêt à porter et la haute couture», image le président du conseil départemental François Bonneau. «C'est une équipe qui rapporte au Département. Elle est financée en partie par le fonds social européen, et elle permet de faire des économies sur les dépenses d'allocations car on sort des gens du RSA», se félicite Samuel Cazenave, qui chiffre l'économie à 2,3 millions sur deux ans.

«Une saison qui me ressemble»

■ Du hip-hop vertical, le Lac des cygnes, Jean-François Balmer...

■ Après une année difficile, Gérard Lefèvre, le directeur du théâtre, présente sa dernière saison

■ Avant de partir fin décembre.

Christelle LASAIRES
ch.lasaires@choresteletheatre.fr

Avec beaucoup d'humour, mais aussi une pointe d'émotion, Gérard Lefèvre a présenté hier soir sa dernière programmation à l'espace Lunesse. Un événement, qu'il rejoue ce soir à partir de 19h, toujours très attendu par le public, mais qui a dû être déplacé cette année en raison des travaux au théâtre, victime d'une grosse inondation début mars. «Je crois qu'en ce moment, les éléments nous en veulent», a lancé, taquin, le directeur qui quittera son poste le 31 décembre en laissant derrière lui une maison à l'équilibre (lire en encadré). «Il y a quatre mois, 3 000 m³ d'eau s'introduisaient dans le théâtre. La semaine dernière, j'ai eu une longue réunion avec mon équipe pour savoir quoi faire en cas d'orage. Et ce soir, c'est la canicule!» Gérard Lefèvre a présenté avec son enthousiasme habituel le programme qu'il a concocté. Cette saison qui débutera en octobre,



Invitée de Gérard Lefèvre, la sublime Julie Dossavi a présenté son spectacle Mama Tekno, programmé en novembre. Photo Quentin Petit

comprendra 40 spectacles (pour 76 représentations) et lui ressemble, dit-il, comme toutes les autres.

Est-ce que cette saison est différente parce que c'est la dernière?

Gérard Lefèvre. Non, cette saison s'inscrit dans la continuité. Elle est comme je suis. Un homme mesuré. Je ne fais ni uniquement ce qui me plaît ni uniquement ce qui devrait plaire au public. Bien malin, d'ailleurs, celui qui sait ce qui plaît au public. Je n'ai jamais voulu de programmation consensuelle. Bâtir une saison est un exercice en tension permanente. Il faut trouver le juste équilibre et le juste déséquilibre. Tenir compte du territoire et de l'état artistique du moment. C'est toujours compliqué de réunir le même soir des hommes et des femmes qui ont des envies de spectacles et des aspirations différentes. Le but n'est pas de faire

plaisir à tout le monde, mais de s'adresser à tout le monde.

Avez-vous glissé un spectacle en vous disant c'est le moment ou jamais?

Je l'ai fait à chaque fois que j'ai pu. Cette année par exemple, *La fin de l'homme rouge*, les 26 et 27 novembre, d'Emmanuel Meirieu. Des témoignages recueillis par une romancière russe. Cela va soulever un débat qui m'a intéressé toute ma vie et que l'on retrouve tout au long de la saison: la question de la fragile frontière entre avoir des idées et ne pas sombrer dans le sectarisme religieux, politique ou idéologique...

Le fils, le 14 et 15 janvier, est aussi une pièce avec des convictions, qui montre comment les gens intègres peuvent dérailler. Cela m'intéresse aussi de montrer *Ruy Blas* sur la question du pouvoir politique, *Candide* de Voltaire...

Il y aura même du foot dans cette saison!

Oui avec Pauline Bureau et sa pièce *Féminines*, les 10 et 11 mars, qui livre une ode à l'émancipation en s'inspirant de la victoire féminine du stade de Reims lors du Mondial de 1978. C'est bien d'annoncer cette pièce en plein mondial de foot féminin.

Est-ce que ce n'est pas un peu tard pour s'intéresser aux femmes quand tout le monde s'y intéresse?

Je ne l'ai peut-être pas fait assez vite, mais ce n'est pas faute d'avoir eu envie. Ce n'est pas toujours facile de programmer des femmes. En jazz par exemple, il n'y en a pas beaucoup. Mais il y en a deux cette année dans ma programmation: *Sophie Alour*, le 29 novembre, et *Anne Pacéo*, à la batterie le 27 mars. Je me suis beaucoup battu pour les femmes. J'ai beaucoup

Le successeur connu en octobre

Gérard Lefèvre quittera le théâtre à la fin du mois de décembre. Pour le remplacer, 23 candidats ont répondu à l'appel d'offres. Cinq ont été retenus dans la «short list»: trois femmes et deux hommes, qui ont désormais jusqu'à mi-septembre pour présenter leur projet. Le successeur sera nommé en octobre par un comité constitué de la Ville, l'Agglomération, le Département, l'État et la Région.

Gérard Lefèvre part en laissant un établissement à l'équilibre, malgré l'inondation du mois de mars dernier, qui a imposé à l'équipe de quitter les lieux pour l'espace Franquin. Alors que la dernière saison devait atteindre un de ses meilleurs chiffres de fréquentation avec 54 000 spectateurs, elle en a accueillis seulement 45 000, un des plus mauvais scores. «Nous avons récupéré 15 spectacles sur 21 et il a fallu rembourser 9 000 places», décompte le directeur, qui espère que les 180 000€ de perte d'exploitation seront remboursés par les assurances. «On n'a pas d'argent de côté», prévient-il.

programmé Julie Dossavi. Mais il n'y a pas tant de femmes que ça à la mise en scène par exemple.

Avez-vous pris des risques dans cette programmation?

Je ne crois pas. Je pense peut-être à *Trois duos* et *Sacre* (de la danse le 24 janvier), *Feu* (de la danse le 18 février), *Héritiers*, les 24 et 25 mars, et le *Lac des cygnes*, les 4 et 5 décembre. Mais je me sens porté par le public. Je fais mes programmations en pensant à mon père et à ma mère. Il faut décentrer les choses et changer les regards.

Bonnaire, Bohringer, Balmer, Bénureau attendus cette saison

Octobre

THÉÂTRE. Mardi 8, mercredi 9 à 20h30, jeudi 10 à 19h30. *Ruy Blas* de Victor Hugo par Yves Beaunesne. PIANO EN VALOIS. Du 15 au 19 au théâtre. Avec notamment samedi 19 20h30. Sandrine Bonnaire et Bruno Fontaine pour Flâner entre les intervalles. ARTS DE LA PISTE. Mercredi 16 15h, samedi 19 15h et 17h, lundi 21, mardi 22 10h30, 15h. *Borborygmes* par Coline Garcia.

Novembre

DANSE. Mardi 5, mercredi 6, jeudi 7, mardi 12, mercredi 13 19h. *Mama Tekno* par Julie Dossavi. ARTS DE LA PISTE. DANSE. THÉÂTRE. Mardi 5, mercredi 6 20h30. *La chute des anges* par Raphaëlle Boitel. THÉÂTRE. Mercredi 13, vendredi 15

20h30, jeudi 14 19h30. *Noces de sang* par Federico García Lorca et Vincent Goethals. MUSIQUE. Mardi 19 20h30. Orchestre de l'opéra de Limoges pour l'opéra sur ses grands airs. ARTS DE LA PISTE. Jeudi 21 19h30, vendredi 22, samedi 23 20h30. Machine de cirque. THÉÂTRE. Mardi 26, mercredi 27 20h30. *La fin de l'homme rouge* par Svetlana Alexievitch et Emmanuel Meirieu. MUSIQUE. Vendredi 29 20h30. Sophie Alour pour Time for love.

Décembre

THÉÂTRE. Lundi 2, mardi 3, vendredi 6 19h, mercredi 4, samedi 7 18h30. *Mademoiselle Julie* par August Strindberg et Nils Ohlund. DANSE. Mercredi 4 20h30, jeudi 5 19h30. *Le lac des cygnes* par le ballet de l'opéra nat. du Rhin. ARTS DE LA PISTE. Samedi 14 17h30, dimanche 15 14h. *Entre chien et loup* par la Cie 3 X Rien. THÉÂTRE. Mercredi 18 20h30, jeudi 19 19h30. *L'occupation* par

Annie Ernaux et Pierre Pradinas, avec Romane Bohringer.

Janvier

DANSE. Jeudi 9 19h30, vendredi 10 20h30. *Vertikal* par CCN Crétéil & Val-de-Marne. C* Käfig et Mourad Merzouki. THÉÂTRE. Mardi 14, mercredi 15 20h30. *Le fils* par Marine Bachelot Nguyen et David Gauchard. MUSIQUE. Vendredi 17 20h30. KBW, quatuor Kadenza, Daniel Buren et Jacek Wozniak.

HUMOUR. Mardi 21, mercredi 22 20h30. *Le CV de Dieu*, avec Jean-François Balmer et Didier Benureau. DANSE. Vendredi 24 20h30. *3 duos & sacre* par Emanuel Gat Dance.

Février

THÉÂTRE. Mercredi 5 19h. *Jimmy et ses sœurs*, Mike Kenny et Odile Grosset-Grange. THÉÂTRE. Mercredi 12, vendredi 14 20h30, jeudi 13 19h30. *Candide* de Voltaire par Arnaud Meunier. DANSE. Mardi 18 20h30. *Feu*, La Vouivre. MUSIQUE. Mercredi 19 20h30. Jean-Marie Machado Danzas. THÉÂTRE. Vendredi 21, samedi 22 20h30. *Plaidoiries*, Éric Théobald.

Mars

Du samedi 14 au vendredi 20. *La Tête dans les nuages*. THÉÂTRE. Mardi 10, mercredi 11 20h30. *Féminines*, Pauline Bureau. ARTS DE LA PISTE. Samedi 14 19h, dimanche 15 15h. *Encore la vie*, collectif Petit Travers, Ensemble Tactus. DANSE. Vendredi 20 19h. W.A.M., Cie Wang Ramirez. THÉÂTRE. Mardi 24, mercredi 25 20h30. *Héritiers*, Nasser Djemai. MUSIQUE. Vendredi 27 20h30. *Anne Pacéo*.

MUSIQUE. Lundi 30 20h30. Marie-Joséphé Jude et David Grimal.

Avril

THÉÂTRE. Mercredi 1, vendredi 3 20h30, jeudi 2 19h30. *L'Amour vainqueur*, Olivier Py. DANSE. Mardi 7, mercredi 8 20h30. *El encuentro*, David Coria. MUSIQUE. Mercredi 15 20h30, jeudi 16 19h30. *Cosmos 1969*, Thierry Balasse, C* Inouïe.

Mai

MUSIQUE - THÉÂTRE. Mercredi 6 19h. *Le grand chut*. C* La Boîte à sel. THÉÂTRE. Mardi 12, mercredi 13 20h30. Derniers remords avant l'oubli, Jean-Luc Lagarce, Guillaume Séverac-Schmitz. THÉÂTRE D'OBJETS. Mercredi 27 15h, jeudi 28 18h30. *Ombres électriques*, C* Florschütz & Döhnert. MUSIQUE. Jeudi 28 20h30. *Electro Deluxe*, Rétrofutur.

■ Toutes les équipes d'intervention sont dotées ■ Le but: prévenir les comportements menaçants, comme le fait déjà la police nationale ■ Même à Cognac, ça arrive.

La police municipale s'équipe de caméras piétons

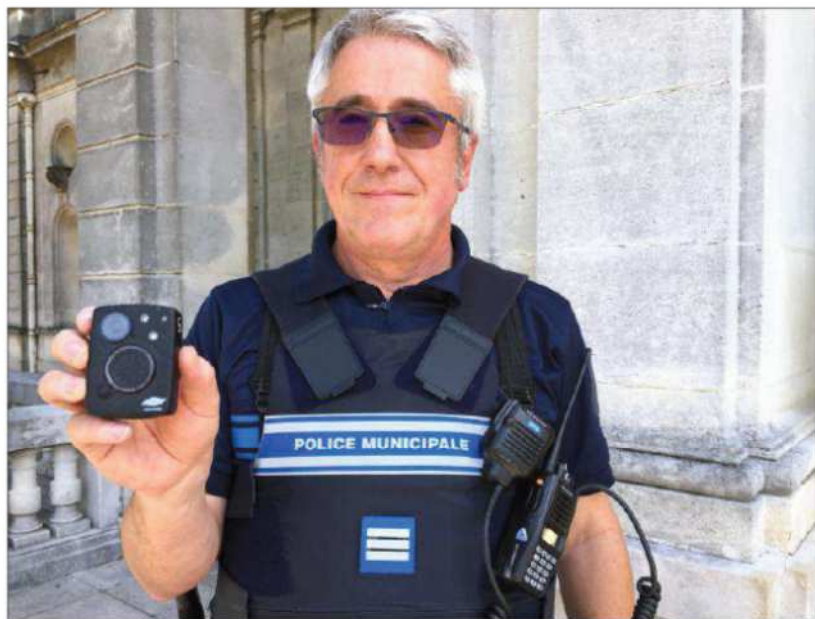
Marc BALTZER
m.baltzer@charentelire.fr

Après les armes de poing en 2015 et en attendant la vidéoprotection à la prochaine rentrée scolaire, la police municipale de Cognac vient de s'équiper de caméras «piétons». Derrière cet intitulé barbare, il y a de petits objectifs fixés sur l'uniforme des agents, qui peuvent les déclencher à chaque fois qu'ils l'estiment nécessaire lors d'une intervention.

«**Quelquefois, c'est dissuasif et le ton baisse d'un cran.**»

Grâce à une mémoire tampon d'une minute, l'équipement est capable de restituer les instants précédant sa mise en route, ce qui permettra de mieux établir l'origine de certaines aggraves (lire l'encadré ci-dessous).

«Ce n'est pas Big Brother, attention, veut rassurer Jean-François



À chaque utilisation, les agents devront prévenir les personnes filmées, qui pourront visionner l'enregistrement par la suite. Photo M. B.

Valégeois, adjoint au maire chargé de la police municipale. Heureu-

sement, c'est très encadré par la loi. L'usage de telles caméras par les polices municipales est permis depuis jeudi dernier par un arrêté préfectoral. Tandis que les enregistrements, eux, sont consignés 60 jours dans un serveur sécurisé et consultables uniquement par la justice et les personnes filmées.

300.000 euros prévus pour la vidéoprotection

Côté policier, la technique permettra surtout de prévenir des comportements menaçants au cours d'une sortie.

«L'expérimentation menée dans plusieurs communes a démontré une baisse des agressions verbales et physiques envers les agents, explique le chef de la «PM» de Cognac, Patrick Velluet. Quelquefois, c'est même dissuasif et le ton baisse d'un cran.» Six caméras à 400€ pièces ont été achetées par la Ville, qui équiperont les 11 agents muni-

cipaux affectés à la voie publique (il y en aura une par binôme).

Elles viendront compléter celles que possèdent, depuis janvier, les policiers nationaux et dont l'usage est le même. À Châteaubernard, qui avait armé sa police en même temps que Cognac, l'option n'est pas envisagée à ce jour.

À leur tour, les caméras piétons seront complétées, en septembre, par l'installation de la première caméra de vidéoprotection de la Ville sur la place François-I^{er} (lire CL du 5 avril). Puis de tout un dispositif, certainement axé autour de la zone des festivals.

Au prochain conseil municipal, une autorisation de programme de 300.000 euros sera soumise aux élus, pour le déploiement d'une trentaine de caméras en trois ans. «Rien n'est figé pour l'instant, prévient Jean-François Valégeois. Ce qui est certain, c'est qu'en six ans la police municipale aura complètement changé.»

Le chiffre

6 Le nombre de contrats à durée indéterminée (CDI) proposés par l'enseigne Stokomani, qui va ouvrir un magasin de déstockage à la rentrée sur le site de l'ancien Gemo, dans la ZAC de Bellevue (lire CL du 29 mai). Une séance d'entretiens se déroulera demain matin à l'agence Pôle emploi de Cognac, pour laquelle il faut s'inscrire en répondant à l'annonce mise en ligne sur www.pole-emploi.fr (l'annonce est numérotée 089HRPV). Stokomani demande six mois d'expérience et prévoit, pour les futurs embauchés, la tenue rapide d'une formation de quatre semaines dans d'autres magasins du groupe (Angoulême, Bordeaux, La Rochelle).

PATRIMOINE

Visite de la maison Roulet-Fransac à Cognac mardi. L'Espace découverte en pays du cognac propose une visite de la maison Roulet-Fransac, mardi prochain. Face aux quais de la Charente, cette maison de maître témoigne de la riche deuxième moitié du XIX^e siècle. L'immeuble, dit «immeuble Martell», fut l'habitation de la famille Martell dès 1760, occupée par les héritiers jusqu'en 1976. Acquis en 2013 par le groupe Changyu Pioneer International Co Ltd, elle est devenue un lieu de réception. Rendez-vous à l'Espace découverte à 16h, place de la Salle-Verte. Inscription obligatoire au 05.45.36.03.65. Tarifs: 4,50€, gratuit moins de 18 ans.

Rando urbaine dimanche à Cognac. Cognac Ville d'art et d'histoire et les espaces verts de la Ville organisent ce dimanche une rando urbaine sur le thème des arbres. Un parcours de 6 km invitera à découvrir les végétaux remarquables, mais aussi la place de l'arbre dans la cité. Rendez-vous à 14h30 aux Récollets. Tarifs: 4,50€, gratuit sous conditions. Contact: 05.16.45.00.17.

SERVICE

Permanences d'Info 16 à Cognac. Chaque lundi, au 53, rue d'Angoulême à Cognac, un bénévole d'Info 16 se tient à disposition pour une aide aux démarches administratives. Gratuit, sur rendez-vous (05.45.82.62.00.). Info 16 tient aussi une permanence d'aide aux CV et aux lettres de motivation, chaque mercredi de 14h30 à 16h30.

Racisme ou outrage? Un cas d'école dans la rue Briand

L'histoire remonte aux dernières fêtes de fin d'année. Alors qu'il s'était garé indûment dans la rue piétonne Aristide-Briand, le temps d'une course à la chocolaterie Letuffe, un Cognacais de 47 ans a été surpris par deux agents de la police municipale. L'affaire a dégénéré.

Au cours de l'échange qui a accompagné le procès-verbal, des noms d'oiseau ont été échangés. D'après les agents municipaux, l'automobiliste les a insultés d'emblée. Ce dernier rapporte une verbalisation ciblée et des injures racistes qui l'ont

mis hors de lui. Au fil de la dispute, chacun a sorti son téléphone pour filmer l'autre, mais les vidéos ne permettent pas d'établir l'origine du conflit. Une plainte a été déposée pour outrage à un agent public, qui sera étudiée par la justice le 28 août. C'est la seule affaire d'outrage en cours impliquant des agents de la «PM» de Cognac. Typiquement, elle aurait pu être éclaircie par les caméras piétons et leur mémoire «tampon», capable de restituer la minute de captation qui précède le début de l'enregistrement.

Cognac: les urgences sous hautes tensions à l'hôpital

Des membres du personnel dénoncent des conditions de travail «intenable» au sein de ce service. L'Agence régionale va être saisie.

Gilles BIOLLEY
g.biolley@charentelibre.fr

«**I**l y a urgence aux urgences», traduisent-elles. Et ça ne fait pas du tout rire ces infirmières et aides-soignantes du centre hospitalier du Pays de Cognac qui ont alerté le syndicat CGT, majoritaire dans l'établissement, pour dire leur mal-être et dénoncer dans leur service «des conditions de travail qui mettent en danger le personnel et la sécurité des patients», relève Thierry Caillaut, le délégué syndical, soutenu par son homologue FO, Francis Fredon.

«On est en souffrance, on n'en peut plus», pointe l'une d'elles. Sa collègue: «Ça embauche et ça débauche en pleurant, ça ne peut plus durer. Il faut qu'il se passe quelque chose de grave, parmi le personnel ou les patients, pour que ça réagisse?».

«On veut faire notre travail correctement, mais ce n'est plus possible. La situation devient intenable, on joue avec le feu, jusqu'où? On se doit d'alerter la population, on a peur du dash», alerte une troisième, qui annonce que l'Agence régionale de santé (ARS) va être saisie.

13 départs d'infirmier depuis janvier

Manque d'effectifs, de reconnaissance, heures supplémentaires à ralonger, problèmes de management, remplacements pas assurés. Mais aussi épuisement des personnels, «qui pour certains, alternent jour et nuit la même semaine parfois, des semaines de 50 à 60h», relate une aide-soignante. Toutes ces professionnelles de santé distillent les mêmes griefs. Au compte-gouttes. Tour à tour. Et la poche est pleine. Déborde même, «Y compris sur notre



Rien ne va plus aux urgences, où la colère commence à déborder.

Photo G. B.

”

On en est à avoir des infirmiers pas encore aguerris qui doivent former ceux qui arrivent. C'est hallucinant!

vie privée, quand on nous assaille de SMS et de mails lors de nos périodes de repos, de congés aussi, pour nous demander de revenir, faire de l'auto-remplacement faute d'effectifs suffisants», déplorent-elles de concert. Depuis le début de l'année, assure une soignante, «13 infirmiers du service ont rendu leur blouse. Sur 10

soignants formés en un an, deux sont restés. On en est à avoir des infirmiers pas encore aguerris qui doivent former ceux qui arrivent. On est aux urgences! C'est hallucinant.» Thierry Caillaut: «La situation est d'autant plus grave que dans le cadre du contrat de retour à l'équilibre de l'établissement, une suppression de poste au bureau des entrées urgences est prévue en septembre. À partir de 22h30, les patients pourront toujours sonner...»

Contacté, Stéphane Jacob, le directeur de l'hôpital, se montre d'abord «surpris» par l'ampleur de la situation. «Il y a des difficultés en effet, déjà évoquées, aux urgences. De la tension oui, liée aux mouvements de personnel qui fait peser une pression qui, je l'espère est transitoire. Mais à ce niveau, je ne pensais pas.» Et le responsable de se dire «à l'écoute.»

L'aire des Mullons validée par l'agglo

Gilles BIOLLEY
g.biolley@charentelibre.fr

Un zeste de chiffres pour dévoiler un exercice 2018 clos sur un solde positif de 4M 618 000€. Une cuillerée de bonnes nouvelles pour les communes qui profiteront d'une rallonge de dotation de solidarité communautaire (DSC) exceptionnelle liée à l'augmentation des recettes issues de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE).

Soit 341 000€ à se partager, ce qui pour la ville-centre Cognac équivaut à un bonus de 91 966€.

Un soupçon de votes multiples par-dessus, et une rasade d'échanges sur l'aire de grand passage (lire notre édition d'hier), voilà pour le cocktail du dernier conseil d'agglo avant la rentrée de septembre qui s'est tenu hier, à Chassors.

«Inquiétudes légitimes»

Sans surprise, le dernier point, une aire pour les gens du voyage que l'agglo a proposé d'implanter sur l'ancien circuit de motocross des Mullons à Saint-Brice, a donc été le seul à quelque peu animer l'assemblée.

Comme attendu, le sujet a été lancé par Martine Bouillon, la première adjointe saint-briçoise, avec la lecture des inquiétudes re-



Jérôme Sourisseau a promis d'aller rencontrer les habitants de Saint-Brice.

Photo G. B.

cueillies ces derniers jours auprès des habitants de la commune, remontés pour «ne pas avoir été informés, et du peu de cas fait de leur avis», a-t-elle regretté.

«Un dossier complexe, à aborder en responsabilité», a d'abord répondu le président Jérôme Sourisseau, lequel a dit «entendre ces inquiétudes légitimes», et promis «qu'il y aura réunion à Saint-Brice pour expliquer ce choix».

Tout en rappelant «qu'il fallait prendre position sur le principe, et qu'on n'est pas au bout de ce dossier, plein de prérequis, de permis à obtenir.» Un dossier sur lequel Bernard Mauzé, le maire de Gen-

sac-la-Pallue, est aussi intervenu pour demander en substance à ce qu'il y soit «associé, afin que tout se passe dans les règles». Avant d'annoncer, «dans l'intérêt des habitants que je représente», qu'il ne vendrait pas à l'agglo la parcelle du site dont sa commune est propriétaire. Une décision sans conséquence sur les deux votes proposés. L'implantation a été validée (78 voix pour, six contre), comme l'achat de parcelles à l'association «Cognac Loisirs Moto», soit 1,8ha, pour 9 142,50€ (80 pour, quatre abstentions).

L'aire est lancée, mais pas encore au bout du voyage...

Mademoiselle fait étape à la médiathèque



Photo C.L.

Pour le plus grand plaisir des petits, Mademoiselle a arrêté sa bicyclette devant la médiathèque de Châteaubernard, hier après-midi. Venue de la compagnie «Pas folle la guêpe» de Bordeaux, et tout droit sortie des années 20, l'artiste se déplace avec son vélo, et ses arrêts sont autant de contes. Sur son porte-bagages, des histoires tirées de son kamishibai, celle de «Sushi», le petit poisson jaune qui part à la recherche *«du caillou qui chasse l'ennui»*, ou encore celle du chef bougon, qui finit par se déridier quand toute l'assemblée lui fait des grimaces. Un moment de poésie et de grâce, sous les arbres de l'allée des Justes, où Mademoiselle fait participer mômes et parents, et fait vivre ses histoires en les entraînant dans son univers onirique et hors du temps.

Malgré la chaleur, bien abrités dans l'ombre des arbres, les enfants ont suivi son invitation au voyage et sont partis sur les traces de l'artiste, pour découvrir avec elle les nouveaux horizons de son imagination.

Climat: la France hors des rails

■ Le rapport du Haut Conseil pour le Climat est sans appel ■ La France n'est pas sur une trajectoire d'émission de gaz à effet de serre compatible avec ses engagements.

«Les actions engagées restent insuffisantes, alors que l'ensemble des politiques climatiques devrait dès maintenant être renforcé», note le Haut conseil pour le climat (HCC) mis en place par Emmanuel Macron, dans son premier rapport, publié en plein cœur d'une canicule qui devrait se répéter avec le dérèglement en cours. Ce diagnostic d'une cinquantaine de pages, intitulé «Agir en cohé-



rence avec les ambitions», a été remis au Premier ministre Édouard Philippe. Le gouvernement a six mois pour y répondre devant le Parlement.

«Au rythme actuel, les engagements de la France ont peu de chance d'être tenus», explique sa présidente, la climatologue Corinne Le Queré. «Tant que l'action en réponse au changement climatique restera à la périphérie des politiques publiques, la France n'aura aucune chance d'atteindre la neutralité carbone en 2050. Pour cela il faut que les mesures pour réduire les émissions deviennent une priorité nationale, au cœur des décisions des acteurs publics et privés», souligne la scientifique, co-auteur de trois rapports du Giec.

Sur ces quatre dernières années, la France n'a ainsi pas tenu ses objectifs de réduction d'émissions, et si 2018 a été meilleure, les conditions météo y ont largement contribué, note le rapport.

En cause notamment, les transports (31% des émissions): la demande croît, l'électrification est en retard... Mais aussi les bâtiments (19% du total), un sujet actuellement au cœur de vives discussions au Parlement sur le

traitement à réserver aux «passoires énergétiques».

Pour le Haut conseil, il faut des réformes structurelles pour mettre le climat «au cœur de l'action publique». Ainsi, inscrire dans la loi les objectifs à court terme de réductions d'émissions, pour les graver et envoyer un signal à tous les acteurs.

»

C'est bien d'avoir l'objectif de neutralité carbone, ce qui manque fondamentalement c'est comment on y va.

Le rapport revient sur la nécessité de reprendre et faire évoluer la taxe carbone, étincelle de la colère des «gilets jaunes», vers plus de transparence, d'équité. Et «comme en attendant son gel crée un vide, le gouvernement devrait renforcer d'autres instruments», note la climatologue, notamment

les normes ou supprimer les subventions aux énergies fossiles, qui ont doublé en 10 ans.

«C'est bien d'avoir l'objectif de neutralité carbone, ce qui manque fondamentalement c'est comment on y va», résume Laurence Tubiana, autre membre du HCC.

À l'heure actuelle, les émissions liées aux transports internationaux (aviation et maritime) «sont exclues du projet de loi énergie de la France dans sa forme actuelle» relèvent Corinne Le Queré et l'économiste Céline Guivarch. Et l'empreinte carbone liée aux importations n'est souvent pas prise en compte dans le calcul des émissions.

Dans un communiqué mardi soir, le Premier ministre Édouard Philippe, tout en répétant que la lutte contre le changement climatique est «une priorité du gouvernement», a reconnu que l'action doit «être amplifiée au regard de l'urgence». Rappelant que Corinne Le Queré sera auditionnée début juillet lors du prochain Conseil de défense écologique, il assure que le gouvernement «présentera à cette occasion les premières réponses et les suites qu'il compte donner aux recommandations du Haut con-

seil, dont certaines seront prises en compte dès l'examen parlementaire du projet de loi relatif à l'énergie et au climat».

G20: Macron fixe une «ligne rouge» sur le climat

Emmanuel Macron a averti hier à Tokyo que la France fixait une «ligne rouge» sur le climat et qu'elle ne signerait pas la déclaration du sommet du G20, qui s'ouvre demain à Osaka, si elle ne défendait pas «l'ambition climatique». Selon des informations de presse s'appuyant sur une version non définitive du texte, le projet de déclaration préparé par la présidence japonaise du G20 a été édulcoré sur le climat pour être acceptable par Washington. Les États-Unis ont décidé de se retirer de l'accord de Paris sur le climat signé en 2015, qui prévoit de contenir le réchauffement climatique bien en dessous de +2°C, voire +1,5°C, mais ce retrait ne sera effectif qu'en 2020.

Neutralité carbone: des pays engagés...

La neutralité carbone consiste pour un pays à ne pas émettre plus de gaz à effet de serre, responsables du réchauffement climatique, qu'il ne peut en absorber via par exemple les forêts et les sols. Deux petits pays, le Bhoutan et le Suriname, ont déjà atteint la neutralité carbone, selon une étude de l'ONG britannique ECIU présentée en marge de négociations sur le climat à Bonn. Le Royaume-Uni, la France, l'Espagne et la Nouvelle-Zélande veulent atteindre la neutralité carbone d'ici 2050 et inscrire cet objectif dans la loi. La Suède et la Norvège l'ont déjà fait et une dizaine de pays (Uruguay, Finlande, Chili, Costa Rica, Portugal, Fidji...) l'évoquent dans des documents. Mais les échéances visées divergent - de 2030 à 2050 - tout comme la définition retenue. Est-ce que cela recouvre tous les gaz à effet de serre? Ou seulement le CO2?

... d'autres moins

Les dirigeants européens viennent d'échouer à inscrire la date de 2050 comme celle d'une Union européenne neutre en émissions de carbone face à l'opposition de quatre pays d'Europe de l'Est très dépendants des énergies fossiles, dont la Pologne avec le charbon. «Nous voulons vraiment maintenir le leadership européen dans l'action climatique, faire valoir que c'est faisable et convaincre ainsi d'autres pays et régions», a pourtant assuré Yvon Slingenberg, représentant de l'UE. Certains pays ne parviendront pas seuls à la neutralité carbone, avertit Richard Blake. «Les pays en voie de développement pourraient dépendre d'un soutien financier.»

Canicule

Il a fait 41,1°C dans le Gard hier

Pour la première fois depuis le début de cette canicule exceptionnelle pour un mois de juin, la barre des 40°C a été franchie hier, avec 41,1°C à Montclus (Gard), 40,6°C à Peyrolles-en-Provence (Bouches-du-Rhône), 40°C à Apt (Vaucluse) et 40,9°C à Clermont-Ferrand qui bat son record absolu de température.

«Ce qui m'inquiète aujourd'hui c'est que le recours au soin commence à augmenter (...) On commence à avoir un impact de la chaleur», a déclaré Jérôme Salomon, directeur général de la Santé en appelant à la vigilance, et pas seulement pour les personnes sensibles et les enfants. «On s'attend à un impact

sanitaire significatif qui sera potentiellement décalé», a-t-il souligné, en rappelant que «le plus dur reste à venir». Ainsi, le mercure devrait encore grimper aujourd'hui avec 38 à 41°C attendus au sud de la Loire. Et pour demain, des «températures exceptionnelles» sont annoncées en basse vallée du Rhône, de 42 et 44°C. La maximale française date du 12 août 2003 avec 44,1°C à Saint-Christol-lès-Alès et Conqueyrac, dans le Gard.

Vitesse réduite sur certains trains

La vigilance orange a été étendue, avec désormais 78 départements concernés.

Seuls sont épargnés les côtes de la Manche et de la mer du Nord, et quelques départements du Sud-Ouest.

La SNCF a par ailleurs indiqué hier que la circulation a été ralentie sur certaines lignes en raison des fortes chaleurs, une mesure qui doit permettre de faire face aux risques de dysfonctionnement de ses infrastructures. Cela «concerne surtout les lignes à grande vitesse, où la vitesse est plutôt à 280-300 km/h plutôt que 330 km/h, ce qui génère des retards à l'arrivée (...) mais ce n'est pas très impactant», a affirmé le groupe, la porte-parole évoquant des retards «de l'ordre de 5 à 10 minutes».

Services publics: les «zones d'ombre» de la radicalisation

La radicalisation dans les services publics est marginale mais la menace persiste et des progrès restent à faire dans certains secteurs.

Dans un pays marqué par les attentats et le départ de plus de 1.500 personnes en Irak et en Syrie, les députés auteurs d'un rapport publié hier, Éric Poulliat (LREM, Gironde) et Éric Diard (LR, Bouches-du-Rhône), se veulent globalement rassurants tout en appelant à la vigilance: «*La radicalisation est loin d'être un problème majeur au sein des services publics, l'État a pris des mesures ces dernières années, donc certaines fonctionnent bien. Mais il suffit d'un cas, et il existe encore des trous dans la raquette*», explique Éric Poulliat.

»

Il existe encore des trous dans la raquette.

Leur rapport plaide pour un renforcement des formations de détection de la radicalisation et une meilleure communication entre administrations. Ils insistent sur la nécessité d'élargir les moyens et le champ de compétences du Service national des enquêtes administratives de sécurité (SNEAS) - créé en 2017 et chargé de détecter les profils suspects au sein de l'administration -, afin de pouvoir mieux contrôler «des agents de service public en contact avec la jeunesse», souligne Éric



Photo archives AFP

Diard. Avec des moyens encore limités (23 agents et cinq réservistes), le SNEAS a réalisé 318.464 enquêtes en 2018, dont 485 ont donné lieu à des avis défavorables.

Armée, gendarmerie, Education nationale

Le rapport, fruit d'entretiens menés depuis l'automne avec des responsables de services publics, conclut que l'armée, la police, la gendarmerie et l'Education nationale «ne sont touchées par la radicalisation que de façon marginale».

Les cas soupçonnés - et pas nécessairement avérés - concernent 0,05% des effectifs dans l'armée de terre,

0,03% dans la marine et une trentaine de situations dans la police et la gendarmerie (sur 130.000 gendarmes et 150.000 policiers).

Prisons

Le rapport est toutefois préoccupé par des «zones d'ombre» persistantes, en particulier le niveau de radicalisation chez les détenus, inquiétant dans un contexte de «surpopulation carcérale».

Transports

Côté transports, à l'aéroport Roissy-Charles de Gaulle, sur 80.000 personnes titulaires d'un badge d'accès aux zones «réservées», 80 personnes font l'objet d'un suivi régulier pour radicalisation et 29 d'un suivi ponctuel, note le rapport.

La RATP a indiqué aux auteurs du rapport avoir reçu plus d'une centaine d'avis négatifs sur des candidatures d'agents de la part du SNEAS. L'un des kamikazes des attentats de novembre 2015 au Bataclan, Samy Amimour, avait été chauffeur de bus RATP.

Sport

Dans le sport, les députés ont remarqué «une montée des clubs communautaires, dans le football par exemple» et «une infiltration radicale dans les sports de combat».

La HAS choisit le déremboursement

La Haute autorité de santé (HAS) estime que l'homéopathie ne doit plus être remboursée par la Sécu car son efficacité n'est pas prouvée, selon la teneur de son avis définitif révélée par *Libération* hier soir. Certains médicaments sont actuellement remboursés à 30% par la Sécurité sociale à la faveur d'un régime dérogatoire, leur efficacité n'ayant pas été évaluée scientifiquement jusqu'à présent. Cette conclusion très attendue marque la fin du processus d'évaluation scientifique de l'homéopathie. En revanche, elle ne marque pas celle du débat sur son déremboursement.

Au gouvernement de décider

L'avis de la HAS - qui sera rendu public demain - doit désormais être communiqué aux trois laboratoires qui fabriquent

des produits homéopathiques (le Français Boiron, leader mondial, le Suisse Weleda et l'Allemand Lehning) et aux pouvoirs publics. Il reviendra ensuite au gouvernement de

rain politique en tentant de mobiliser leurs troupes. Labos, homéopathes et usagers ont lancé une campagne médiatique soutenue par des élus, «Mon homéo, mon choix», avec une



Photo AFP

prendre la décision. La ministre de la Santé, Agnès Buzyn, a affirmé à plusieurs reprises qu'elle suivrait l'avis de la HAS. Mais au-delà des arguments scientifiques, les pro-homéopathie veulent déplacer le débat sur le ter-

pétition qui revendique pour l'heure plus d'un million de signatures. Ils ont appelé à des manifs, à Paris sur l'esplanade des Invalides et à Lyon Place de la Comédie, demain matin en marge de la publication de l'avis de la HAS.

Cet après-midi



Journée caniculaire !

Les éventuelles brumes et nuages bas littoraux se dissipent. Puis le soleil se fait ardent pour une journée exceptionnellement chaude. Le vent est faible à modéré d'Est, à Nord-Est, voire variable faible sur la côte l'après-midi.

Vendredi

Royan	Cognac	Angoulême	Confolens
21° 27°	21° 34°	22° 34°	22° 36°

Samedi

Royan	Cognac	Angoulême	Confolens
18° 28°	19° 33°	19° 34°	20° 36°

Dimanche

Royan	Cognac	Angoulême	Confolens
18° 28°	19° 31°	17° 31°	19° 31°

Lundi

Royan	Cognac	Angoulême	Confolens
18° 27°	20° 29°	19° 30°	19° 29°

Mardi

Royan	Cognac	Angoulême	Confolens
17° 27°	18° 29°	17° 29°	16° 27°

Mercredi

Royan	Cognac	Angoulême	Confolens
18° 29°	18° 31°	17° 30°	16° 29°

HIER

	Mini	16h
Angoulême	17°	34°
Cognac	19°	35°

Ecoles : le défi de garder les élèves au frais

BÂTIMENTS SCOLAIRES Les futures constructions doivent tenir compte de la hausse des températures, et pas que l'été

Benoît Lasserre
blasserre@sudouest.fr

Si le temps est à la sueur froide pour les lycéens qui ont affronté le bac et les collégiens qui vont s'attaquer au brevet, il n'en est pas de même pour les tout-petits qui ne partiront en vacances que le 5 juillet.

La santé des bambins est la priorité, comme le rappelle Emmanuelle Cury, élue en charge des écoles à la mairie de Bordeaux. Dès 2017, la municipalité avait commencé à acquérir des ventilateurs pour équiper les classes. Elle en possède à ce jour 787 qui tournent à plein régime. « Certaines écoles bénéficient aussi de la climatisation », souligne Emmanuelle Cury, sachant que ce système est un pis-aller car la fraîcheur qu'il distribue à l'intérieur se change en chaleur à l'extérieur.

Réglementation thermique

D'autres mesures ont été prises, comme servir à la cantine scolaire des repas froids dans des assiettes jetables. « Cela permet de ne pas utiliser les fours et les lave-vaisselle, qui dégagent de la chaleur », précise l'élue bordelaise. Tout est également mis en œuvre pour calmer les ardeurs du thermomètre dans les bâtiments âgés parfois de plu-

sieurs décennies. « On végétalise de plus en plus les cours de récréation », souligne Emmanuelle Cury.

Mais les collectivités locales, maires d'ouvrage d'établissements scolaires, sont désormais très vigilantes pour les constructions en cours ou à venir. À Bègles, le lycée Vaclav-Havel a fait figure de pionnier en 2012 avec énergie basse consommation, espace bioclimatisé, éclairage utilisant des conduits de lumière, éclairage automatisé, ouverture et fermeture automatisée des fenêtres et des stores, aération automatique des salles.

2012, c'est aussi l'année de mise en service de la réglementation thermique (RT) toujours en vigueur en attendant la RT 2020 qui, selon l'architecte bordelais Christophe Gautié, sera encore plus contraignante pour la vertu écologique des bâtiments. « Le problème, ajoute-t-il, est qu'on manque de recul pour en juger les effets immédiats. »

« La RT 2012 est une excellente mesure pour l'isolation des bâtiments », affirme un autre architecte bordelais, Joe Vérons, qui, avec son associé, Marjan Hessamfar, vient de remporter la construction d'un groupe scolaire à Marseille. « Il n'y aura pas de chauffage car ce sont les enfants eux-mêmes qui feront office de radiateurs, précise-t-il. En

revanche, le problème est que le bâtiment est tellement bien isolé que la chaleur ne ressort pas. »

« Gagner six degrés »

« On ne construit plus un établissement scolaire en se disant qu'il sera fermé l'été pendant les grosses chaleurs », ajoute Joe Vérons. Mais les deux architectes bordelais soulignent que lorsqu'il fait 38 degrés dehors, il est impossible d'avoir une température de 25 dans une salle de classe. « Avec un processus adiabatique, c'est-à-dire de rafraîchissement de l'air basé sur de l'évaporation d'eau, on peut environ gagner six degrés mais pas plus », assure Joe Vérons.

« On peut aussi prévoir des ouvertures la nuit pour un rafraîchissement quand l'immeuble est vide », explique de son côté Christophe Gautié qui évoque l'utilisation du verre. « Il en faut pour laisser passer la lumière du jour mais c'est aussi un matériau accumulateur de chaleur. Sauf s'il est à triple vitrage mais il est alors hors de prix. »

Quant aux stores, mieux vaut les poser à l'extérieur pour barrer la route à la chaleur. Sauf que, note Christophe Gautié, ils s'exposent alors au vent. Et le vent, comme la chaleur, on va avoir droit de plus en plus souvent...

Volets clos et jeux d'eau

MATERNELLE Hier, les plus petits des écoliers ont arrosé sans souci leur première journée de canicule

Si quelques établissements du pays n'ont pas attendu une éventuelle décision ministérielle pour fermer, hier, leurs portes, la plupart ont géré sans trop de crainte cette première journée de canicule. Comme dans cette école maternelle de Mérignac (33), dans les faubourgs bordelais, où le vent matinal n'apportait pas plus de fraîcheur que d'inquiétude. Pour la première fois dotées de ventilateurs, les salles de classe auront surtout vu les enfants brasser de l'air.

Sieste, jeux vidéos...

Volets souvent clos, courte récréation sous l'ombre à 38 degrés du préau, et divertissements aqua-

tiques à gogo. « Beaucoup de gens semblent marqués par la canicule mal anticipée de 2003, mais je dois reconnaître que c'est déjà pour moi un lointain souvenir », expliquait devant la grille une maman qui n'était alors, et comme beaucoup d'autres parents, qu'une enfant.

Traditionnellement à demi occupée par le centre de loisirs, l'après-midi de ce mercredi aura été quelque peu adaptée aux fortes chaleurs. Sieste et jeux d'eau au programme des plus petits élèves, parties de jeux vidéos en plus pour les grandes sections. « Comme ils ont prévu de jouer à s'arrosé, ils nous ont simplement demandé d'apporter une tenue de



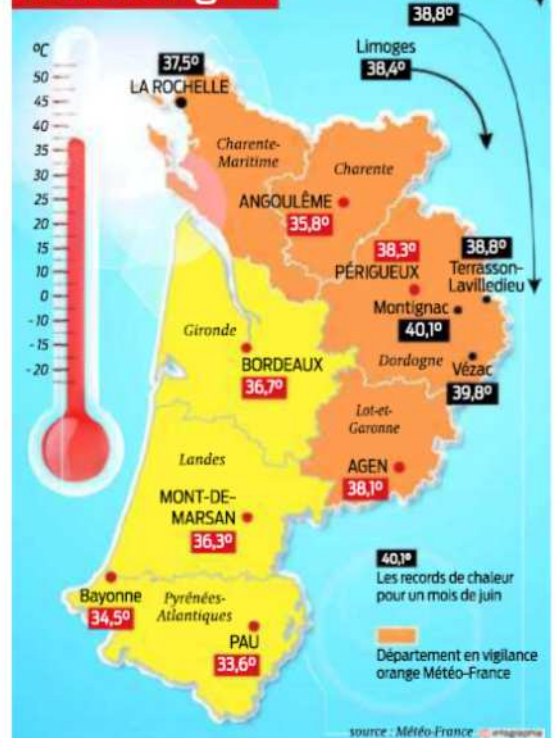
À Mérignac (33), bouteille d'eau obligatoire. PHOTO S.C.

rechange, raconte un papa. Avec aussi crème solaire, casquette et bouteille d'eau obligatoires. » S.C.



Avec sa construction innovante, le lycée Vaclav-Havel de Bègles (33) a fait figure de pionnier en 2012. PHOTO CLAUDE PETIT / SUD OUEST

Les températures hier dans la région



Le mercure n'a pas fini de grimper

Venue du Sahara, cette vague de chaleur sans précédent pour un mois de juin doit encore s'aggraver aujourd'hui et demain. Caractéristique des canicules, les nuits sont également très chaudes par rapport à la normale.

Des journées « difficiles »

« Les trois jours qui viennent vont être difficiles » pour les hôpitaux qui voient leur activité augmenter en raison de la canicule, a estimé, hier, la ministre de la Santé, Agnès Buzyn, lors d'un déplacement au CHR de Metz-Thionville. « Depuis (hier), les Samu et les centres de régulation commencent à avoir un certain nombre d'appels liés à la canicule. C'était moins vrai » mardi, a observé Agnès Buzyn. Les Français commencent à ressentir « un impact de la chaleur » et « le plus dur reste à venir », a prévenu de son côté Jérôme Salomon, directeur général de la Santé, en appelant à la vigilance.

La barre des 40 °C franchie

La température est encore montée d'un cran, hier, sur la France qui pourrait battre en fin de semaine des records de chaleur accompagnés d'une pollution à l'ozone qui pousse des grandes villes à des restrictions de circulation. Pour la première fois depuis le début de cette canicule exceptionnelle pour un

mois de juin, la barre des 40 °C a été franchie, hier, avec 40,6 °C à Peyrolles-en-Provence (Bouches-du-Rhône), 41,1 °C à Montclus (Gard) et 40 °C à Apt (Vaucluse). Mais cet épisode va encore s'amplifier et se poursuivre au moins jusqu'en fin de semaine. Ainsi, si Météo-France attendait entre 38 et 40 °C du Sud-Ouest au Massif central et à la Provence hier après-midi, le mercure devrait encore grimper aujourd'hui avec 38 à 41 °C attendus dans les régions au sud de la Loire.

Et pour demain après-midi, l'organisme de prévision annonce des « températures exceptionnelles » en basse vallée du Rhône, souvent comprises entre 42 et 44 °C. La vigilance orange a été étendue avec désormais 78 départements concernés, un nombre record. Seuls sont épargnés les côtes de la Manche et de la mer du Nord, et quelques départements du Sud-Ouest.

Ça chauffe partout en Europe

La canicule qui s'est abattue sur une grande partie de l'Europe s'intensifie encore hier : des températures de plus de 40 degrés étaient attendues en Espagne ou encore en Grèce, avant un pic aujourd'hui et demain. En Espagne, l'agence météorologique Aemet avait placé la journée d'hier en alerte orange (risque important) cinq provinces du nord, avec 42 °C attendus dans la val-



Les fontaines de la capitale se sont transformées, hier, en piscine, comme ici au Trocadéro. PHOTO AFP

lée de l'Ebre (nord-est). L'Allemagne n'est pas épargnée, avec un thermomètre qui pourrait monter jusqu'à 39 degrés dans le sud-ouest du pays, ainsi que dans le Brandebourg, la région entourant Berlin, où un feu de forêt a déjà ravagé 100 hectares depuis lundi.

La SNCF ralentit

La SNCF a indiqué, hier, que la circulation a été ralentie sur certaines lignes en raison des fortes chaleurs, une mesure qui doit permettre de faire face aux risques de dysfonc-

tionnement de ses infrastructures. Cela « concerne surtout les lignes à grande vitesse, où la vitesse est plutôt à 280-300 km/h plutôt que 330 km/h », a affirmé le groupe. Cette mesure de précaution s'inscrit dans le cadre du plan « fortes chaleurs » de la SNCF, qui est déclenché quand la température dépasse 35 degrés. Ces ralentissements auront de nouveau lieu aujourd'hui.

Les viticulteurs se réjouissent

Protection contre le mildiou et promesses de belles grappes : la canic-

PIC DE POLLUTION

Pas de pic de pollution en vue à Bordeaux selon la préfecture et Atmo qui surveille depuis vendredi le niveau d'ozone, lequel explose quand se conjuguent temps chaud, sec et sans vent. Or du vent, il y en a, venu du Sahara chargé de poussières invisibles également surveillées, aspiré par une dépression située à l'ouest et un anticyclone à l'est, un vent qui disperse les polluants. Les seuils limite n'étant pas atteints, la préfecture n'a pas à en informer les populations ou pire à réduire la vitesse sur la rocade par exemple. En général, Paris et Strasbourg au climat continental sont plus exposées au risque de pollution que Bordeaux, sous influence océanique.

cule telle qu'elle survient fin juin, « c'est magique », ont affirmé, hier, les viticulteurs du Bordelais. « Nous sommes en train de faire cuire le mildiou », lance, satisfait, Philippe Bardet, viticulteur à Saint-Émilion (33), en évoquant les épisodes de fortes chaleurs qui s'abattent sur la Gironde. Dramatiquement touché l'an dernier par le mildiou, ce champion qui adore l'humidité et détruit les grappes, le vignoble bordelais en avait repéré cette année « un petit peu mais il était sous contrôle », affirme le viticulteur.

Un bilan « rassurant » sur les vaccins des bébés

SANTÉ L'Agence du médicament a publié, hier, son bilan sur la sécurité de la vaccination des nourrissons

Ni envol des effets indésirables, ni apparition de nouveaux effets non répertoriés, conclut l'Agence nationale de sécurité du médicament (ANSM), qui a recensé les « événements indésirables » déclarés depuis 2012 suite à la vaccination de bébés de moins de deux ans, avant et après le passage de trois à onze vaccins obligatoires, le 1^{er} janvier 2018. « On voulait voir s'il y avait un signal de pharmacovigilance qui pouvait ressortir de ce bilan : de nouveaux effets indésirables qui n'étaient pas connus » ou dont la fréquence augmentait, ou « un nombre supérieur de déclarations » en général, a expliqué Alban Dhanani, directeur adjoint de la division de l'ANSM chargée notamment des vaccins.

Rassurer les parents

« Aucun nouveau signal de sécurité n'a été mis en évidence », conclut l'Agence nationale de sécurité du médicament, pour qui cela confirme la « sécurité d'emploi » des vaccins. C'est une information

à même de « rassurer les professionnels de santé et les parents », a estimé Isabelle Parent, cheffe du pôle vaccins de l'ANSM.

Ce rapport dresse d'abord le bilan de la période 2012-2017, puis se penche sur les six premiers mois de l'année 2018, après l'extension de l'obligation vaccinale. Entre 2012 et 2017, « pour près de 38 millions de doses de vaccins administrées », 962 événements indésirables ont fait l'objet d'une notification, soit une moyenne de 160 par an. « Près de la moitié » de ces déclarations sont classées comme « graves », généralement parce qu'elles ont nécessité une hospitalisation.

Ces déclarations ont pu être effectuées par des médecins ou des patients eux-mêmes, et ne préjugent pas de la responsabilité réelle du vaccin dans la survenue des troubles rapportés. L'ANSM qualifie d'événement indésirable « toute manifestation nocive et non recherchée survenant chez un nourrisson vacciné, sans préjuger d'un lien de causalité ».

Préserver la santé des riverains

PESTICIDES Le jugeant insuffisant en terme de santé publique, le Conseil d'État sanctionne l'arrêté de 2017 sur l'utilisation des pesticides

César Compadre
c.compadre@sudouest.fr

Nouvel épisode sur le sujet sensible de l'utilisation des produits phytosanitaires par les agriculteurs. Le Conseil d'État, la plus haute juridiction administrative du pays, a rendu, hier, une décision de poids. Il « annule plusieurs dispositions de l'arrêté interministériel du 4 mai 2017 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques et de leurs adjuvants (plus couramment dénommés pesticides) au motif que ces dispositions ne protégeaient pas



Le Conseil d'État a estimé que l'arrêté de 2017 ne protégeait pas suffisamment les riverains. PHOTO AFP

suffisamment la santé publique et l'environnement». Un constat sans appel pour ce texte central qui avait fait, à l'époque, l'objet de mois de négociations (et qui prenait le relais d'un texte remontant à 2006).

« Une victoire »

Au cœur du sujet : la cohabitation, dans nos campagnes, entre les agriculteurs qui pulvérisent des produits pour protéger leurs cultures, et les riverains. « Cette décision de justice est une victoire. On dit depuis des années que tous les riverains ne sont pas assez protégés. Nombre d'études prouvent les effets néfastes des pesticides », commente Nadine Lauverjat. Elle est membre de Générations Futures, association fondée il y a vingt ans et dont l'objet est de défendre la santé publique et l'environnement.

C'est un recours en justice de cette structure – avec l'association Eau et rivières de Bretagne – qui a amené le Conseil d'État à statuer. Les juges argumentent : « Le texte ne prévoit aucune mesure générale destinée à protéger les riverains des zones agricoles traitées ».

En fait, l'arrêté du 4 mai 2017 ne mentionne que les lieux où résident des personnes vulnérables (écoles, maisons de retraite...). « C'est insuffisant, un enfant doit être protégé quand il retourne chez lui, et pas seulement à l'école... », précise Nadine Lauverjat.

Protéger les cours d'eau

Dans son argumentaire, le Conseil d'État met en avant trois autres points – plus techniques – et jugés non satisfaisants.

D'abord, au sujet de l'eau. « L'arrêté a été annulé pour n'avoir, s'agissant des cours d'eau, visé que l'utilisation des pesticides par pulvérisation ou poudrage. Sans régir l'utilisation d'autres techniques telles que l'épandage de granulés ou l'injection de produits dans les sols. »

Ensuite, concernant le personnel travaillant dans les parcelles agricoles. « L'arrêté est illégal en ce qu'il limite les délais de rentrée (c'est-à-dire des périodes pendant lesquelles il est interdit de pénétrer dans des zones préalablement traitées) aux seuls cas où ces produits sont utilisés sur une végétation en place, sans rien prévoir sur les sols vierges. »

Enfin, la haute juridiction sanctionne le fait que « le texte ne prévoit pas de mesures précises pour éviter ou réduire le risque de pollution par ruissellement en cas de fortes pluies ».

Prôner le dialogue

Mais concrètement, comment faire quand une terre agricole jouxte une maison ? « Je ne vois que le bon sens », explique Philippe Bardet, vigneron à Saint-Émilion (33) et co-président de la commission technique qui travaille sur ces sujets au sein du Conseil interprofessionnel du vin de Bordeaux (CIVB). « Il faut régler les pulvérisateurs pour ne pas envoyer les produits chez les gens, c'est la moindre des choses. Comme partout, certains ne travaillent pas bien. » Et l'homme de préciser : « Ce sujet des pesticides est hypermédiatisé, mais mes voisins me parlent d'autres choses : les haies autour de mes parcelles abri-

tent des abeilles, mes tracteurs soulèvent de la poussière... ». Philippe Bardet tient à rappeler que « la profession veut bannir les pesticides les plus dangereux (classés CMR) et prône le dialogue. Nombre de vignerons informent les riverains (courriel, SMS) de leurs prochains traitements ».

Le Conseil d'État donne six mois aux pouvoirs publics pour revoir la copie. En attendant, dans le cadre de la loi Egalim (agriculture et alimentation) récemment votée, ils travaillent – avec les professionnels et les associations – à la création de chartes de voisinage. Elles doivent entrer en application en 2020.

« On met en danger la vie des gens »

POMPIERS Depuis hier et jusqu'au 31 août, les soldats du feu professionnels sont en grève pour dénoncer le manque de moyens et l'absence de considération dont ils souffrent

Olivier Saint-Faustin
o.saint-faustin@sudouest.fr

Ils sont souvent en première ligne et estiment ne plus avoir les moyens d'assurer correctement leurs missions. Les pompiers français en ont ras-le-bol et jusqu'à la fin du mois d'août, ils entendent le faire savoir. Entretien avec l'Angoumoisien Xavier Boy, président délégué de la Fédération autonome des sapeurs-pompiers professionnels (FA/SPP-PATS), premier syndicat chez les pompiers volontaires.

« **Sud Ouest** » Pourquoi les pompiers professionnels sont-ils en colère ?

Xavier Boy Nous sommes à bout de souffle. On en arrive à un système qui va exploser, pour de multiples raisons. Notre service de secours est mis à mal par une sur-sollicitation, on essouffle les pompiers alors que les effectifs ne sont pas suffisants. On nous demande toujours de faire plus avec moins.

Vous estimez assurer des missions qui ne sont pas les vôtres. Pouvez-vous nous donner des exemples ?

En fait, le pompier fait tout. Bientôt, on va ramasser les poubelles tant qu'on y est ! Ça devient n'importe quoi. Par exemple, on fait du transfert de malade parce que les médecins, quand il y en a encore, ne visitent plus les patients. Ça, ce n'est pas de notre ressort. Aussi, l'hiver, on dé-

neige les routes... Nous ne devrions pas avoir à dégager les voies publiques ! C'est du ressort de la voirie. Sur le secours à victime, une personne qui n'est pas en détresse vitale, nous n'avons pas à intervenir, à moins qu'elle soit accidentée de la route ou victime d'une catastrophe... Quelqu'un qui se fait une entorse à une cheville, ça ne nécessite pas l'engagement d'une ambulance de sapeurs-pompiers, pourtant, aujourd'hui, c'est nous qui faisons ça.

Dans quelle proportion le nombre d'interventions a-t-il augmenté ?

Sur les quinze dernières années, nous sommes intervenus environ un million de fois de plus. Pour les interventions de secours à personne (SAP), on en avait effectué 2,5 millions en 2006. En 2018, on était à 3,9 millions... C'est très significatif.

Sur le plan humain, avez-vous les moyens d'accomplir vos missions ?

Clairement, non. Les effectifs n'ont pas suivi ces dernières années. Nous étions 40 100 sapeurs-pompiers professionnels en 2010, et 40 400 en 2018... Souvent, la carence de sapeurs-pompiers professionnels est comblée par les volontaires. C'est de l'intérim à bas coût, car le Service départemental d'incendie et de secours (Sdis) ne paye pas de charges sur ces emplois-là... Aussi, cette sur-sollicitation nous empêche de nous entraîner, et cela se traduit par une baisse de niveau incontestable.



Le caporal-chef Xavier Boy (à gauche), ici lors d'un rassemblement à Angoulême. PHOTO SYNDICAT DES POMPIERS DE CHARENTE

Cette situation peut-elle conduire à mettre en danger les citoyens ?

Oui, bien sûr. Dans une caserne où l'effectif de garde est de six pompiers, si trois partent sur une intervention qui n'appartient pas à notre champ de compétences, il n'en reste plus que trois. En cas de feu, il faut être six minimum... Donc ils ne pourront pas réaliser l'ensemble des missions. On met en danger la vie des gens menacés et celle des intervenants. Les délais d'intervention sont aussi rallongés, puisque des pompiers d'une autre caserne doivent venir en renfort.

Vous réclamez une revalorisation de vos primes de risque...

La prime de risque, chez nous, c'est l'indemnité de feu. Elle a été fixée en 1990 et n'a pas évolué depuis. Elle correspond à 19 % du traitement brut. On demande une revalorisation à 28 %, comme dans les autres professions à risque. Dans la police, par exemple, la prime est

à 27 %. La société a évolué. Les sapeurs-pompiers sont pris pour cible quotidiennement, sont violentés. Il y a aussi des risques pour la santé, avec notre temps de travail hors norme, les risques de cancer, liés à la toxicité des fumées, pour laquelle la France est dans un déni total. Tout ça fait que le dévouement du sapeur-pompier est en train de partir en miettes.

Comment vont se passer les interventions pendant cette grève ?

Les pompiers sont limités dans leur exercice du droit de grève, donc le service sera assuré. De toute façon, il ne pourra pas être plus dégradé qu'en temps normal, car on est déjà aux effectifs minimums... Il y aura de l'affichage, des brassards.

Où en est le dialogue avec les élus ?

On nous invite mais aucune décision n'est prise. Du dialogue, il n'y en a pas. Et il n'y a pas d'écoute.

Souriez, vous êtes filmés par la police

COGNAC La Ville a équipé ses agents municipaux de caméras portatives. Une action qui s'inscrit dans un plan global pour la sécurité

Jonathan Guérin
j.guerin@sudouest.fr

Si l'on n'est pas averti, le dispositif peut passer totalement inaperçu : un rectangle de quelques centimètres de longueur, porté sur le torse. Les policiers municipaux de Cognac portent, depuis la semaine dernière, des caméras-piéton. « Dès que nous sommes en intervention, on doit tout de même prévenir les personnes qu'elles sont filmées », précise Patrick Velluet, le chef du service.

La police municipale vient donc de franchir un cap. « C'est un outil de sécurité supplémentaire, justifie M. Velluet. Il y a parfois des incidents, comme des outrages, des bagarres, ou des mauvais comportements sur des contrôles routiers. » On peut tout de même se demander si une ville de 20 000 habitants est soumise aux mêmes dérapages que des cités plus conséquentes. « C'est relativement rare, mais il y a des procédures. Depuis le début de l'année, nous avons relevé un outrage. Le but de la caméra réside dans l'effet dissuasif. De suite, le ton redescend, et les agressions verbales diminuent. » À Cognac, la police municipale compte



Patrick Velluet, le chef de la police municipale de Cognac, dispose de six caméras pour ses 11 agents. PHOTO J.G.

12 agents. Chaque binôme sera doté de sa caméra, à 400 euros pièce

« Le but de tout ça est de protéger le citoyen »

(le système coûte au total 4 000 euros à la municipalité). Elle garde en mémoire la dernière minute filmée. Si les policiers interviennent, ils pressent un bouton et l'enregistrement est alors sauvegardé. Le boîtier est géolocalisé, ce qui permet d'attester du lieu où se déroule la scène. « À chaque fois qu'on enregistre, on doit faire une déclaration, poursuit le chef de la police municipale. Le fichier part ensuite sur

un serveur, auquel on n'a plus accès, sauf s'il y a une réquisition judiciaire. À ce moment-là, le film est transmis à la justice. Si rien n'est demandé, le film est effacé au bout de soixante jours. »

15 autres caméras dans les rues

Bien entendu, un tel système n'est pas improvisé. Il a fallu attendre l'autorisation de la Cnil (Commission nationale de l'informatique et des libertés) et du préfet, tombée le 11 juin. Mais la mairie a commencé à y penser bien avant. « C'est arrivé dans notre réflexion après les attentats », se souvient Jean-François Valegeas, adjoint au maire en charge de l'urbanisme.

La police nationale aussi

Les policiers municipaux ne sont pas les seuls à être équipés de caméras portatives. La police nationale de Cognac y a également droit depuis début janvier. La Ville ne faisait pas partie des lieux d'expérimentation qui existent depuis 2014. Mais les fonctionnaires ont réclamé l'équipement. Une raison a particulièrement joué : les manifestations des gilets jaunes. Les policiers ont fait les frais de certains mouvements d'humeur et voulaient apporter des preuves d'outrages.

Du côté des pompiers, une expérimentation est en cours à Angoulême, mais ces films visent plus à promouvoir l'action des pompiers qu'à assurer leur sécurité.

Pour Jonathan Muñoz, directeur de cabinet, « la mesure donne une cohérence à notre projet de sécurité ». « On a commencé par armer la police municipale en 2016. Aujourd'hui il y a les caméras. Et en septembre, nous commencerons à installer la vidéosurveillance avec une caméra sur la place François-I^{er}. Le projet est d'en installer une quinzaine sur trois ans, pour 300 000 euros. Ce n'est pas "Big Brother". Le but de tout ça est de protéger le citoyen. » Du côté des policiers, on se veut aussi rassurant sur l'usage de la caméra portative : « C'est comme pour une arme. On espère ne jamais avoir à s'en servir. »

Colère et inquiétude aux finances publiques

SOCIAL Face à la nouvelle organisation des finances publiques, les syndicats font grève. La direction assure qu'aucun guichet ne sera supprimé

De grands changements sont à prévoir au sein de la Direction générale des finances publiques de Charente (DGFIP). Début juin, son directeur Jean-Luc Roques a dévoilé la carte – encore hypothétique – de la nouvelle organisation des finances publiques dans le département, qui devrait être mise en place à l'horizon 2022. Un changement qui s'inscrit dans la réforme instaurée par le ministre de l'Action et des comptes publics, Gérald Darnaud.

L'objectif : proposer davantage de points « de contact », au sein des territoires. En Charente, la création de ces points d'accueil devrait prendre place dans les communes où sont déjà installées des trésoreries ainsi que dans 15 autres, soit 24 au total. À terme, les trésoreries devraient donc être amenées à fermer et ces points d'accueil seront installés dans les actuelles Maisons

de service aux publics (MSAP), futures maisons « France Service », dans des bureaux de Poste ou les mairies.

Les services de gestion comptable, qui ont en charge la comptabilité des collectivités, seront eux répartis à Cognac, Angoulême, Ruffec, Soyaux et Confolens. Pour aller aux contacts des élus, huit postes de conseillers territoriaux doivent également être affectés dans les sièges sociaux des intercommunalités.

Une motion du Département

Inquiets d'éventuelles « fermetures sèches », le Département a voté à l'unanimité, vendredi lors de la dernière session, une motion pour assurer de sa « vigilance » face à ce projet de réorganisation. Interpellé à ce sujet, Jean-Luc Roques a rappelé qu'il « n'y aura aucune fermeture de point d'accueil dans le département ». Quant à des nouvelles



En février, les agents s'étaient déjà mis en grève. PHOTO ARCHIVES L. D.

suppressions de postes « il n'y a pas de chiffres sur la table, je n'en ai aucune idée. Mais l'effectif en effet sera revu à la baisse ».

Une grève ce matin

Les syndicats, eux, tablent sur « une vingtaine de postes en moins d'ici la fin de l'année ». « L'objectif réel de cette nouvelle organisation est de fermer des sites pérennes pour les remplacer par des accueils, où les services ne seront même pas les mêmes », s'insurge Thierry Solas,

délégué départemental Force ouvrière. FO, avec la CGT et Solidaires ont décidé d'une grève, aujourd'hui, qui devrait provoquer la fermeture de « tous les centres du département », annonce le syndicaliste. Une mobilisation est prévue à La Couronne. « On ressent désormais un ras-le-bol chez tout le monde. Il y a du personnel qui n'a jamais fait grève qui décide aujourd'hui de se mobiliser. La colère représente le sentiment général. »

L. L.

Un trafic local de stupéfiants démantelé

Les gendarmes de Segonzac ont démantelé, début juin, un trafic local de cannabis (herbe et résine). Quatre jeunes majeurs du secteur ont été mis en cause : trois de Châteauneuf-sur-Charente, un en Charente-Maritime. Avec l'appui des gendarmes de Cognac, neuf personnes ont été interpellées. Les perquisitions effectuées ont permis de découvrir près de 3 kg d'herbe de cannabis séchée et 32 pieds en culture, 4 grammes de résine et une petite quantité de cocaïne. Près de 4 000 euros en espèces ont été saisis. Au terme de leur garde à vue, six des neuf mis en cause se sont vus délivrer une convocation en justice devant le tribunal correctionnel d'Angoulême au 18 décembre. Deux sont convoqués devant le délégué du procureur. Le dernier s'est vu enjoindre une obligation de soins.

ON EN PARLE

Des écoles sauvées

ÉDUCATION Suite aux annonces présidentielles, les communes de Magnac-Lavalette, Le Tâtre-Touverac, Oradour-Fanais, Bonneuil, Bréville et Charmé pourraient conserver leurs écoles, a-t-il été annoncé lors d'un comité technique spécial départemental, mardi matin. Des décisions qu'il reste à confirmer par le Conseil départemental de l'Éducation nationale qui se tiendra mardi 2 juillet.

Il y a urgence aux urgences

HÔPITAL Le service des urgences est en souffrance. En cause, le manque de personnel et un management jugé brutal

Didier Faucard
d.faucard@sudouest.fr

Partout en France, les services d'urgences sont au bord de l'implosion. Cognac ne fait pas exception à la règle. Et sans vouloir faire de mauvais jeux de mots, il semble qu'il y ait urgence aux urgences.

« Comment est-ce que l'on peut faire un travail satisfaisant quand il y a une pénurie de personnel, que celui-ci travaille continuellement en flux tendu et doit faire face aux absences ? Des absences qui sont palliées par des agents non formés, ce qui ne peut que rejaillir sur la qualité des soins. C'est vraiment le b... ! », affirme Thierry Cailbault, représentant du personnel CGT.

Un constat partagé, du côté de FO, par Francis Fredon et Delphine Guignon. « Cela fait des mois qu'on alerte sur la situation. On est allé voir l'ARS [Agence régionale de santé, NDLR], on leur a remis les plannings pour leur montrer que la crise était grave », confiaient-ils à « Sud Ouest » la semaine passée.

Les deux syndicats se retrouvent pour affirmer qu'ils sont parfois bien démunis pour trouver les mots et remotiver des collègues. « Certains partent du boulot et viennent travailler en pleurant. Il faut quoi, qu'il y ait un clash pour que ça bouge ? On y va tout droit », poursuit Thierry Cailbault.

« Peur d'une bêtise »

« Nous avons peur pour certains de nos collègues qui ne peuvent plus accepter de se retrouver en sous-effectif. Ils sont à la limite du burn-out et on a vraiment peur d'une bêtise », témoignent des infirmières réunies, hier, à l'initiative de la CGT. Le nœud du problème est bien cette question du man-

que de personnel. Chez les infirmières, « mais aussi chez les aides-soignants, ce qui est nouveau. Même des intérimaires sont difficiles à trouver. La profession n'est plus attractive », indique Thierry Cailbault.

Du coup, celles et ceux qui restent doivent supporter une charge de travail de plus en plus lourde. « Ça s'est vraiment dégradé depuis le début de l'année, affirme le groupe. Au sein des urgences, nous sommes en principe sur un effectif de 20, mais en réalité on tourne à 16,5. Depuis le début de l'année, une dizaine de personnes sont parties ; à la fin de l'année, ça fera 13 au total. Il y a un gros turnover. » Symbole d'un malaise réel, « car les urgences, c'est un engagement vraiment particulier ».

50 à 60 heures par semaine

Le tableau dressé est sombre. Ce sont des semaines de 50 à 60 heures – « L'hôpital est hors la loi, la légalité est de 48 heures au maximum », souligne Francis Fredon –, les heures supplémentaires ne sont pas payées « et il n'est pas possible de les récupérer ». Et les remplacements sont assurés par des collègues non formés, des jeunes « qui se retrouvent à leur tour en difficulté ».

Selon Thierry Cailbault, la direction, dans une logique d'économie, voudrait supprimer l'accueil administratif de nuit aux urgences, entre 22 h 30 et 7 heures. Encore une tâche administrative en plus à supporter. « On n'a plus le temps de s'occuper comme il faudrait des patients. Nous n'avons plus d'épanouissement dans notre travail. Les valeurs pour lesquelles nous avons choisi ce métier sont bafouées », reprennent les infirmières.



Le personnel des urgences est « au bout du bout ». PHOTO D. F.

« La situation est temporaire »

Stéphane Jacob, le directeur de l'hôpital, reconnaît que la situation des urgences est loin d'être agréable : « Il y a eu beaucoup de départs, mais nous cherchons à recruter des infirmier(e)s et des aides-soignant(e)s. » Le centre hospitalier attend les résultats des examens, au tout début juillet, pour aller faire son « marché » auprès des jeunes professionnels, « qui seront ensuite formés. La situation est temporaire. » Il réfute, en revanche, le fait que les heures supplémentaires ne puissent pas être récupérées et se dit non informé d'un management brutal.

À cela s'ajoute un management de l'encadrement jugé brutal, agressif : « Nous n'avons aucune considération. Nous sommes constamment rappelés, sans respect pour notre vie de famille, un cadre a dit une fois qu'il n'en avait rien à faire. On peut faire un après-midi et être rappelé pour revenir dès le lendemain matin. On nous dit que nous sommes fonctionnaires et que nous devons répondre présent. » Alors, fatigue ou pas, ils y retournent. « Il y a de la culpabilité, on sait que si on n'y va pas, c'est un collègue qui va être en difficulté. »

Et si les urgences sont la partie visible de l'iceberg du malaise. « Il existe dans tout l'hôpital », assure Francis Fredon. Notamment aux soins continus. « En principe, nous devrions être un soignant pour trois malades, là je suis seule pour six », glisse une femme. Pour tout cela, « on est au bout du bout ».

Un courrier va être envoyé à l'ARS, une rencontre demandée avec la direction. Et si rien ne bouge rapidement, le service des urgences cognaçais, soutenu par les médecins, devrait rejoindre le mouvement de grève national.

Le club de judo version XXL poursuit sa mue

SPORT Après la fusion il y a un an, l'association à l'échelle de Grand-Cognac tente de se mettre en ordre de marche. Elle compte près de 800 licenciés

Le monde du judo a connu une réorganisation historique voilà un an. Les clubs de Cognac, Jarnac, Segonzac et Châteauneuf ont procédé à une fusion. C'est ainsi qu'est né, entre juin et septembre 2018, Grand-Cognac Judo. Cette nouvelle association tenait son assemblée générale mardi soir.

« Le premier défi était de stabiliser le club dans la durée. C'est fait ! », a exprimé Christian Marchand, le président. À la suite de la fusion, Grand-Cognac Judo est devenu un club version XXL, doté de 790 adhérents. « Il n'y a pas eu d'érosion, se félicite le président. Nous avons 536 li-

cenciés judo et 440 chez les moins de 18 ans. Notre but est désormais d'atteindre la barre des 900 licenciés. » Pour cela, le judo constitue le cœur de cible, mais pas l'unique contributeur. L'association se diversifie en proposant fitness, musculation, gymnastique. Autant de compléments de revenus.

Aux dimensions de l'Agglo

Sur ce plan, les finances se portent correctement, avec un résultat qui devrait être légèrement positif à l'issue de l'exercice. « Maintenant, nous sommes en ordre de marche, commente Christian Marchand.

À la fin de la saison prochaine, nous serons un club à part entière. La fusion a marché au-delà de nos espérances. Il y a un vrai dynamisme, alors que nous aurions pu connaître une période dangereuse. Maintenant, nous devons passer à une phase de développement pour asseoir notre présence. »

Cette fusion était aussi téléguidée par Grand-Cognac, qui souhaitait disposer d'un club à la dimension de l'Agglomération. La collectivité verse d'ailleurs 25 euros de subvention par enfant licencié.

Sur le plan sportif, Grand-Cognac Judo peut s'enorgueillir d'avoir



Christian Marchand est le président du club. PHOTO J.G.

compté 19 sportifs qualifiés pour les championnats de France cette saison.

Jonathan Guérin

L'Agglo poursuit son redressement

GRAND-COGNAC Hier, la collectivité a voté son budget. Il est marqué par une maîtrise des dépenses et quelques bonnes surprises

Jonathan Guérin
j.guerin@sudouest.fr

Les dossiers mis bout à bout pèsent la bagatelle de 2,6 kg. Ils témoignent du nombre de sujets que l'Agglomération a dû traiter hier. Les élus de Grand-Cognac avaient rendez-vous à Chassors, pour le conseil communautaire. Les principaux points abordés (1) étaient d'ordre financier. Le compte de gestion et les comptes administratifs 2018 ont été adoptés, tout comme le budget. Qu'en retenir ? Jérôme Sourisseau a une réponse : « Grand-Cognac poursuit sa stratégie de redressement des finances », résume le président.

Pour schématiser, la collectivité a fait des choix. La réduction de la dotation de solidarité communautaire (la fameuse DSC) en est un primordial. Son niveau doit baisser de moitié en trois ans. Un coup dur pour les communes, qui avaient pris pour habitude de bénéficier de cette aide pour boucler les budgets. Mais cette réduction drastique permet de « faire apparaître une capacité d'autofinancement satisfaisante », selon les élus. La capacité de désendettement s'en trouve améliorée. Et les subventions ne baissent pas trop. On apprend ainsi que plus de la moitié des dépenses réalisées en 2018 ne servent pas directement au fonctionnement de l'Agglo, puisque sur 100 euros dépensés, près de 55 euros sont reversés sous formes diverses (communes membres, syndicats, associations, péréquation...). « On est sur une trajectoire correcte grâce



Le président Sourisseau veille sur les comptes, qui sont en redressement mais « toujours fragiles ». PHOTO J.G.

aux efforts de tout le monde », résume Jérôme Sourisseau.

Cognac obtient de l'aide

Et dans ce tableau complexe, certaines bonnes nouvelles sont positives. Comme des rentrées fiscales plus grandes qu'espérées (grâce aux entreprises). Ainsi, sur le 1,1 million d'euros en plus, Grand-Cognac en reverse 341 000 aux communes, via la DSC. Certaines communes verront donc une baisse moins importante de leur aide qu'escompté.

La Ville de Cognac a aussi de quoi se réjouir. C'est la seule éligible à un fonds de soutien aux communes en difficulté. La ville-

centre va donc pouvoir compter sur un chèque de 94 600 euros. « Sans ça, nous ne pouvions pas boucler notre budget, admet le maire Michel Gourinchas. Le président de l'Agglo s'était engagé à mettre en place ce fonds de soutien. Je le remercie lui et les élus d'avoir voté pour. Cela nous permet de passer ce cap budgétaire difficile. La Ville et Grand-Cognac sortent gagnantes de l'affaire. »

(1) L'installation d'une aire de grands passages pour les gens du voyage a également été votée. Les débats ayant fini après le bouclage de ce journal, nous en proposerons un compte rendu dans notre édition de vendredi.

Un nouveau rond-point va sortir de terre

URBANISME Cognac aura-t-elle la frénésie des ronds-points ? Un nouveau giratoire va bientôt être inauguré devant le pont Neuf, à l'intersection du boulevard Denfert-Rochereau et de la Rampe du château. Un autre va sortir de terre sur la route de Royan. La mairie et le Département viennent de tomber d'accord. L'ouvrage sera réalisé devant le drive de Leclerc. Le but est de sécuriser la Départementale 732, déjà refaite voilà un an. Les travaux devraient commencer en 2021.